



SIAGI : Le crédit plus facile pour les agriculteurs

www.siagi.com

Les agriculteurs peuvent désormais bénéficier des garanties de la SIAGI, filiale des Chambres de métiers et de l'artisanat, pour le financement de leur projet d'investissement

Filiale des Chambres de métiers et de l'artisanat, la SIAGI est la seule société de caution mutuelle indépendante, interprofessionnelle et pluribancaire. Elle apporte sa garantie aux établissements bancaires, facilitant l'accès au crédit des artisans et des petites entreprises de l'économie de proximité. Experte de la garantie des crédits d'investissements, elle contribue ainsi au financement de la création, de la transmission et de la croissance des petites entreprises et propose une gamme de garanties innovantes et adaptées à leurs besoins.

La SIAGI s'appuie sur un réseau d'experts composé de sept Directions de région et de plus d'une quarantaine d'antennes et permanences locales.

Le réseau a pour mission de traiter, d'instruire et de décider du sort des demandes de garanties des financements de projets proposées par les banques, de rencontrer le cas échéant les porteurs de projets, d'entretenir les relations partenariales avec tous les acteurs du territoire, de sensibiliser et de promouvoir la garantie par voie d'animation et de réunions collectives et de participer aux manifestations professionnelles entrant dans la segmentation d'opérations et de clientèles de la SIAGI.

Domaines d'intervention

La SIAGI intervient pour les petites et très petites entreprises (jusqu'à 20 millions d'euros de chiffre d'affaires). Elle apporte sa garantie dans le cadre d'acquisitions de fonds de commerce ou artisanal, de travaux, d'agencements...

Elle garantit en moyenne 30 % du montant du crédit et lorsqu'elle peut associer d'autres garants (Oséo, compagnies

d'assurances filiales de banque, Fonds régionaux de garantie), la quotité dépasse 50 % et peut atteindre 80 % selon les accords. Le montant du crédit garanti par la SIAGI est plafonné à 2 millions d'euros.

La SIAGI garantit l'ensemble des établissements bancaires de la place (Crédit Agricole, LCL le Crédit Lyonnais, BNP Paribas, Caisse d'Épargne, Crédit du Nord, Société Générale, banques du groupe CIC, Crédit Mutuel, HSBC...).

La SIAGI et l'agriculture

La SIAGI met en place des dispositifs spécifiques destinés au secteur de l'agriculture.

Dans ce cadre, elle accompagne les porteurs de projet et en couvrant jusqu'à 70 % du risque de la banque, facilite l'accès au crédit.

Ainsi, dans les régions suivantes Auvergne, Aquitaine, Centre et Rhône-Alpes, les exploitants agricoles bénéfi-

EIRL : PROTÉGER LES PORTEURS DE PROJET ET LEUR FAMILLE

Forte de son expérience dans l'accompagnement des entrepreneurs, la SIAGI s'efforce de limiter l'engagement personnel du dirigeant et de ses proches.

C'est donc tout naturellement que dès janvier 2011, la SIAGI propose une garantie spécialement dédiée aux Entreprises individuelles à responsabilité limitée (EIRL).

Son intervention, comme celle proposée en co-garantie avec Oséo, est subordonnée à l'absence de sûreté personnelle ou de sûreté réelle donnée par l'entrepreneur et son conjoint en dehors du patrimoine affecté.

Dans le cadre de cette co-garantie, les opérations de création d'une EIRL peuvent être garanties jusqu'à 80 % du montant du crédit.

cient de conditions particulièrement favorables à leur financement du fait de l'implication des collectivités territoriales dans le dispositif.

LA SIAGI EN BREF

- 744 millions d'euros de crédits distribués à l'économie de proximité
- 5800 opérations garanties et mises en place
- 250 activités garanties
- 72 % d'opérations transmission/reprise
- 11 % d'opérations création
- 17 % d'opérations croissance/développement
- 7 Directions de région et plus d'une quarantaine d'antennes et de permanences locales
- 102 collaborateurs

Données 2010

GOUVERNANCE

Le 21 avril 2011, le Conseil d'administration de la SIAGI s'est réuni pour élire son président et les membres de ses différentes instances.

Monsieur Bernard STALTER, Président de la Chambre de métiers d'Alsace, a été nommé pour la mandature 2011-2016.

Monsieur Jean-Pierre BOISSON, Président de la Chambre d'agriculture du Vaucluse et représentant des exploitants agricoles a été reconduit dans sa fonction d'Administrateur.



Garantir l'accès au crédit



Bernard STALTER



Jean-Pierre BOISSON